

Luxembourg, le 20 décembre 2002

A tous les organismes de placement collectif
luxembourgeois

CIRCULAIRE BCL 2002/178

Dates de remise des rapports statistiques à la Banque centrale du Luxembourg

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer à la circulaire BCL 2002/171 relative à la modification de la collecte statistique pour vous faire parvenir, par la présente, le calendrier de remise des rapports statistiques mensuels et trimestriels au cours de l'année 2003.

Il est rappelé aux déclarants concernés que la Banque centrale du Luxembourg doit transmettre à la Banque centrale européenne le rapport statistique mensuel endéans un délai de 15 jours ouvrables et les rapports statistiques trimestriels endéans un délai de 28 jours ouvrables suivant la période à laquelle ils se rapportent. Il est par conséquent indispensable que les établissements respectent scrupuleusement les dates de remise définies dans la présente circulaire afin que la Banque centrale du Luxembourg puisse être à même de respecter ses engagements dans le cadre du Système Européen de Banques centrales (SEBC).

1. Rapport S 1.3 «Bilan statistique mensuel des OPC»

Le rapport statistique mensuel S 1.3 «Bilan statistique mensuel des OPC» doit parvenir à la Banque centrale du Luxembourg endéans les **10 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel il se rapporte. Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles le tableau précité est à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2003.

Période	Date de remise du rapport mensuel S 1.3	
	Jour	Date
Janvier 2003	Vendredi	14.02.2003
Février 2003	Vendredi	14.03.2003
Mars 2003	Lundi	14.04.2003
Avril 2003	Jeudi	15.05.2003
Mai 2003	Lundi	16.06.2003
Juin 2003	Lundi	14.07.2003
Juillet 2003	Jeudi	14.08.2003
Août 2003	Vendredi	12.09.2003
Septembre 2003	Mardi	14.10.2003
Octobre 2003	Vendredi	14.11.2003
Novembre 2003	Vendredi	12.12.2003
Décembre 2003	Jeudi	15.01.2004

2. Rapports statistiques trimestriels S 2.10 «Ventilation par pays», S 2.11 «Ventilation par devises» et S 2.12 «Ventilation par secteur économique»

Les rapports statistiques trimestriels S 2.10 «Ventilation par pays», S 2.11 «Ventilation par devises» et S 2.12 «Ventilation par secteur économique» doivent parvenir à la Banque centrale du Luxembourg dans les **20 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel ils se rapportent.

Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles les tableaux précités sont à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2003.

Date de remise du rapport trimestriels S 2.10, S 2.11 et S 2.12		
Période	Jour	Date
Mars 2003	Mercredi	30.04.2003
Juin 2003	Mardi	29.07.2003
Septembre 2003	Mardi	28.10.2003
Décembre 2003	Jeudi	29.01.2004

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
La direction

Serge KOLB

Andrée BILLON

Yves MERSCH